



Blocage de compte HELP !!!!!

Par **lanany**, le **11/07/2013 à 14:17**

bonjourrnje vous explique ma situation, j'ai un compte courant au LCL, il y as maintenant passé deux moi j'ai états dans l'obligation de faire deux chèque sans provisions pour la cantine de mes enfants.rnDonc de ce faite ma banque me bloque le compte le 10 juin 2013, je leur envoi une lettre en recommandé pour les autorisé a faire un blocage de provision pour payer les deux chèques car deux jours après le blocage mon compte était créditeur.rnIl l'on fait pour 1 chèque mais le deuxième non.rnSachant que vu que mon compte est bloqué je ne peu pas voir les manipulation faite sur mon compte.rnJ'attend donc 3 semaines car il me dise que c'est le délai pour que le compte soit débloqué. rnAu bout de ces trois semaines je reçois donc ma paie mais mon compte est toujours, je les appelle, il me dise qu'il ne savent pas pourquoi , une erreur informatique sans douternHabitant a 800km de ma banque, j'essaie de retiré de l'argent au guichet dans une banque près de chez moi , il ne veule pas car je n'ai que mon permis comme pièce d'identité.rnJe fini par m'énervai au téléphone et il me dise qu'il sont fait le blocage du deuxième chèque le 4 juillet 2013 et qu'il faut que j'attende encore 3 semaines a partir de cette date , je deviens fou !!!!rnEs qu'ils sont le droit de faire ça ???rnQu'elle recours puis-je avoir ?rnMoi j'ai également une facture électrique qui me harcèle depuis deux mois , il vont finir par coupé et je peu pas laissé faire ça , j'ai deux enfants !!!!rnMERCi pour vos réponses cordialement

Par **joar**, le **05/10/2013 à 17:11**

Bonjour, je ne peux pas vous répondre sur la démarche à suivre. Par contre avant de faire des chèques sans provision, PREVEENEZ TOUJOURS VOTRE BANQUE AVANT, d'autant plus que vous saviez que vous n'aviez pas la provision. On peut toujours s'arranger avec eux, si vous leur montrez que vous êtes de bonne foi et que votre compte sera régularisé par une

rentrée d'argent prochaine.rnCordialement.